

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-013

Séance du 8 février 2018

**Avis concernant le plan de gestion
de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier (2018-2022)**

Lors de sa séance du 8 février 2018, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné **un avis favorable** concernant le dossier présenté pour le troisième plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier (2018-2022).

Cet avis favorable est motivé comme suit et assorti d'un certain nombre de recommandations. Cinq grands thèmes ont attiré l'attention du CSRPN :

- l'enjeu dynamique fluviale et les enjeux de ripisylve
- la catégorisation et la gestion de la dynamique des milieux
- la qualité de l'eau
- le pâturage
- la fréquentation

I. L'enjeu dynamique fluviale et les enjeux de ripisylve

Si l'enjeu dynamique fluvial semble être bien cerné par le gestionnaire, le CSRPN souhaiterait qu'il soit mieux pris en compte dans les opérations de gestion.

Le CSRPN s'étonne que pour un troisième plan de gestion et sachant que de nombreuses études ont été menées par le GEOLAB sur la rivière Allier ; seule une carte de géomorphologie présentant les évolutions de la rivière Allier de 1840 à 2013 soit présentée (annexe 9).

Le CSRPN regrette l'absence d'une cartographie précise des protections de berges (au moins celles connues à ce jour) et que les différents profils en long qui se sont succédés sur le périmètre de la RNN n'aient pas été présentés et analysés plus finement.

Par ailleurs, une cartographie d'évolution de la végétation semble incontournable, surtout avec le recul offert par l'historique et l'ancienneté de la réserve, pour mieux analyser et présenter (par des schémas par exemple) les dynamiques végétales et des milieux, et mieux envisager les différentes solutions de gestion en tenant compte des interactions végétales et du rôle structurant d'une ripisylve fonctionnelle, dans toutes ses composantes.

II. La catégorisation et la gestion de la dynamique des milieux

Le CSRPN remarque que la distinction n'est pas toujours faite entre les prairies semi-naturelles entretenues par l'activité pastorale (pâturage bovin) et les pelouses et prairies naturelles pionnières créées par la dynamique fluviale (à Corynéphore blanchâtre notamment), qui ne nécessiteront pas le même type de gestion, et notamment d'intervention.

Le CSRPN souhaite également que les enjeux forestiers soient rattachés aux formations de bois tendres, mais aussi aux formations dites de bois durs, représentant, certes des surfaces modestes actuellement à l'échelle de la RNN, mais aussi un enjeu fonctionnel important (du fait même de leur rareté) et un objectif d'évolution libre d'une partie des boisements.

Plus globalement, l'objectif d'une réserve naturelle devrait être de permettre l'expression des éco-complexes alluviaux comprenant des milieux herbacés (ouverts) et boisés (ripisylves) qui sont liés au fonctionnement naturel de la rivière.

III. La qualité de l'eau

Les suivis sur la qualité des eaux stagnantes montrent que sur neuf boires une seule (la boire des Moreaux) présente des paramètres physico-chimiques et un fonctionnement écologique qualifiés de très bons. Les huit autres présentent des taux de nitrates plus ou moins importants et un fonctionnement écologique plutôt dégradé.

En complément des mesures de pesticides prévues sur les eaux stagnantes dans l'OLT 2, le CSRPN insiste sur l'importance de poursuivre le travail d'étude de l'eutrophisation forte des boires et ainsi voir mises en place des mesures afin de lutter contre cette eutrophisation bien que les pratiques agricoles hors réserve ne puissent pas être remises en cause, il n'est pas exclu de s'interroger sur celles-ci.

Le CSRPN en profite pour rappeler le rôle important de la ripisylve dans la rétention des éléments nutritifs et souligne l'intérêt de sa libre évolution.

IV. Le pâturage

Le CSRPN, dans ses recommandations émises en séance du 23 juin 2015, souhaitait voir réduit le pâturage, du moins sur certaines zones fragiles. Le CSRPN souligne aujourd'hui la prise en compte

de son avis par la mise en défens dans les nouvelles Autorisations d'Occupation Temporaire à usage agricole de zones fragiles telles que les boires et les pelouses pionnières notamment les pelouses à Corynéphore blanchâtre auparavant mises en péril par la pression de pâturage. Dans l'OLT 2, la mise en place d'un suivi de l'état floristique d'une boire mise en défens est également à noter.

V. La fréquentation

Dans le cadre de ce troisième plan de gestion et devant la demande des élus locaux, les gestionnaires ont décidé de se doter d'un schéma de valorisation ayant pour but un "meilleur ancrage de la réserve au sein du territoire". Une amélioration de la signalétique depuis les routes est prévue ainsi que des aménagements en faveur du public (tables, sentiers, observatoire, point de mise à l'eau canoë...). Même si l'objectif de ce programme est de concentrer la fréquentation sur 10 points d'entrée au lieu des 26 existants déjà, il semble inévitable qu'il amène à une augmentation de la fréquentation ou du moins à une modification des pratiques de fréquentation. Il semble donc important pour le CSRPN de suivre les impacts de ces aménagements avec a minima une enquête de fréquentation rehaussée en priorité 1. La fréquentation des canoës devra également continuer d'être suivie avec prise en compte du dérangement occasionné, notamment pour l'avifaune, par le passage sur les îlots ou le bivouac. Le CSRPN tient en outre à souligner l'importance de la présence d'une signalétique réglementaire de la réserve (bivouac, chiens, véhicules à moteur...).

VI. Remarques diverses

- *dossier RCEA* : le CSRPN souligne le besoin de vigilance et d'un bon accompagnement du dédoublement de la RCEA par le gestionnaire et éventuellement d'autres acteurs locaux de la protection de l'environnement.

- *faune benthique* : de nombreux inventaires ont été menés sur la Réserve, le CSRPN regrette que les macro-invertébrés benthiques ne fassent pas fait l'objet d'une étude approfondie. Il serait très utile de connaître les macro-invertébrés benthiques et de comprendre leurs relations avec le débit solide de la rivière.

- *transport de bois, débits solides* : le CSRPN s'interroge quant au devenir des bois morts échoués dans la RNN en cas de crue centennale, et souhaite que le PG de la RNN aborde explicitement cet enjeu (gestion des risques d'embâcles), certes sécuritaire, mais également écologique (enjeu notamment de conservation des gros ou vieux arbres de berges et leurs cortèges biologiques associés).

- *richesse spécifique* : le CSRPN rappelle qu'il n'est pas judicieux de prendre en compte uniquement le nombre d'espèces comme indicateur de valeur écologique ; exemple de l'ichtyofaune

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



avec 41 espèces recensées et valorisées parmi lesquelles figure une grande proportion d'espèces exotiques dont la bouvière.

- *battues aux sangliers* : le CSRPN, bien que conscient de la difficulté de gestion de la problématique, tient à encourager les gestionnaires dans leurs démarches d'amélioration des connaissances afin d'envisager d'autres solutions.

- *concertation sur le territoire* : le CSRPN souhaite que la réserve accroisse ses actions de concertation avec les différents acteurs du territoire (ONF, CEN Allier) dans le cadre des suivis et de la gestion de la réserve.

- *schéma de valorisation* : le CSRPN demande au gestionnaire d'être acteur et médiateur auprès des EPCI afin de s'assurer de la bonne évolution du schéma de valorisation de la réserve (fréquentation, aménagements, usage : accès aux chiens...)

- *conseil scientifique de la RNN* : le CSRPN renouvelle son souhait de voir la mise en place du conseil scientifique de la RNN.

Le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS